

Séance du 6 octobre 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**GROUPEMENT DE COMMANDES CCAS / VILLE - MARCHE DE FOURNITURES DE PRODUITS
D'ENTRETIEN ET PRODUITS D'HYGIENE**

L'an deux mil vingt-six,
Le six octobre
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 septembre, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 09

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Romain AJOUX avec pouvoir à Mme Patricia LHOMME, membre du Conseil Municipal
Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Pour l'entretien de leurs locaux et le bon fonctionnement de leurs activités respectives, la Ville et le CCAS doivent faire l'acquisition de produits et matériels d'entretien et d'hygiène.

Le marché actuel prenant fin au 31 décembre 2026, un nouvel appel d'offres doit être lancé.

Afin de rationaliser les achats et de bénéficier de prix plus avantageux, il est proposé, conformément au code de la commande publique (article L2113-6 et suivants), par le biais d'un *groupement de commande*, de passer un marché unique regroupant les besoins des services de la Ville et du CCAS.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive jointe au présent rapport, qui sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS.

Ainsi, la Ville sera désignée comme coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation du marché et son attribution en s'appuyant sur sa commission d'appel

d'offres, comme l'autorisent les dispositions de l'article L1414-3 du CGCT. Elle se chargera également de la signature et de la notification des marchés.

Les prestations seront réparties en 4 lots dénommés de la façon suivante :

- Lot 1 : Produits d'essuyage, hygiène et collecte des déchets ;
- Lot 2 : Produits pour les sanitaires et restaurants collectifs ;
- Lot 3 : Petits matériels pour l'entretien ménager ;
- Lot 4 : Papier essuie-mains et papier hygiénique

La durée du nouveau marché sera fixée à 1 an, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027, renouvelable pour une durée maximum n'excédant pas 4 ans.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un opérateur économique, en application des articles L. 2125-1 1° et R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique.

Ainsi, globalement les montants (minimum – maximum) annuels s'établiront comme suit :

- Pour la Ville 51 000€ HT au minimum, 120 000€ HT au maximum
- Pour le CCAS 3 000€ HT au minimum, 12 000€ HT au maximum

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil d'Administration :

- De lancer un d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;
- D'approuver la formation d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS, tel que défini précédemment, et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à lancer la procédure de marché et à signer les pièces des marchés à venir.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	: 10
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 13 octobre 2026

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
Déposée en Sous-Préfecture le 13 octobre 2026 **La Directrice**



Ilhame AOUAD